



Data Protection Impact Assessment

Résultats de la DPIA réalisée sur l'utilisation par FarmaFlux des données de la Trusted Intermediary for Pharmacists (TIP) à des fins statistiques à la date du 17/05/2021

Table des matières

1	Résumé	3
2	Cadre	3
2.1	Contexte organisation	3
2.2	Contexte traitement	4
3	Data Protection Impact Assessment	4
3.1	Information générale	4
3.1.1	Scope	4
3.1.2	Acteurs concernés	5
3.1.3	Projets	5
3.1.4	Sous-traitants et dispositions contractuelles concernés	23
3.2	Description du flux des données en détail	24
3.3	Révision principes de base traitement données personnelles	24
3.3.1	Transparence, légalité	24
3.3.2	Limitation des finalités	18
3.3.3	Traitement des données minimales	24
3.3.4	Exactitude	25
3.3.5	Restriction du stockage	19
3.3.6	Intégrité & confidentialité	25
3.4	Droits de la personne concernée	25
4	Risques	25
4.1	Conservation des données	25
4.2	Rédaction des requêtes	26
4.3	Anonymisation des résultats	26
5	Mesures prises	26

1 Résumé

Ce document contient l'enregistrement d'une évaluation d'impact sur la protection des données (DPIA) telle que désignée dans le RGPD. Cette DPIA est une analyse du traitement des données (personnelles) dans le cadre de l'utilisation par FarmaFlux des données de la Trusted Intermediary for Pharmacists (TIP) à des fins statistiques et contient le contexte général, des informations sur le traitement, l'évaluation des risques associés et les mesures concrètes prises pour gérer ces risques.

2 Cadre

2.1 Context organisation

Farmaflux a été fondée en tant qu'ASBL faitière à l'initiative du VAN, de l'AUP, de l'APB et d'OPHACO dans le but de gérer la sécurité et l'uniformité de l'échange de données en provenance et en direction des officines.

Dans le cadre de l'organisation des flux de données, il a été prévu de créer une asbl, le Pharmaceutical Care Data Hub (PCDH), dans laquelle les données enregistrées localement sur la délivrance des médicaments sont téléchargées. L'asbl PCDH sera également responsable de la collecte de données cohérente et de haute qualité auprès des pharmacies. Un Trusted Intermediary for Pharmacists (TIP) a été mis en place à cet effet.

Le TIP se compose d'un logiciel et d'une plate-forme sur laquelle sont envoyés, dans un premier temps, les messages des pharmaciens d'officine dans le cadre du DPP, le contrôle qualité est effectué et la cohérence avec les différents processus électroniques est garantie par ordre du pharmacien. Le TIP doit garantir au pharmacien que ses données sont correctement enregistrées. Le TIP assure également l'horodatage et le cryptage nécessaires des données (tous deux via les services de base de la plateforme eHealth) avant leur enregistrement au niveau du PCDH.

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du téléchargement des données enregistrées du dossier pharmaceutique par les pharmaciens d'officine concernés dans le PCDH et le TIP a lieu sous la responsabilité des pharmaciens concernés. En effet, la gestion du PCDH et du TIP est entre les mains des unions professionnelles représentatives APB et OPHACO, et est donc en dernier ressort de la responsabilité des pharmaciens d'officine représentés par ces organisations. Ces deux organismes agissent donc en tant que sous-traitants des pharmaciens d'officine représentés et ne peuvent être considérés comme des organisations intermédiaires ou des tiers de confiance.

Dans ce contexte, la mission de FarmaFlux est double. D'une part, elle veille à la qualité et l'exactitude des données que les pharmaciens veulent échanger avant que celles-ci n'arrivent dans la base de données centrale du Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP). D'autre part, l'asbl veille strictement à l'utilisation sécurisée des données des patients partagées via le DPP, FarmaFlux assumant la responsabilité légale de la protection de la vie privée des patients.

2.2 Contexte traitement

Avec le traitement prévu, FarmaFlux souhaite utiliser les données collectées auprès des pharmacies via le TIP à des fins statistiques.

La base juridique du traitement des données personnelles relatives à la santé par les unions professionnelles représentatives - qui ont délégué cette tâche à FarmaFlux - est contenue dans la délibération n° 12/082 du 18 septembre 2012 relative à la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine dans le cadre du dossier pharmaceutique partagé du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé (section "Santé").

3 Data Protection Impact Assessment

3.1 Information générale

3.1.1 Scope

FarmaFlux agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel obtenues dans le cadre des services qu'elle offre aux pharmacies. Il s'agit notamment du Dossier Pharmaceutique Partagé, d'AssurPharma et du RaOTD. Une pharmacie qui souhaite faire appel à l'un de ces services est obligée de conclure un contrat de sous-traitance avec FarmaFlux. Cet accord est conforme à l'article 28 du RGPD et établit la relation entre la personne responsable du traitement (pharmacie) et le sous-traitant (FarmaFlux).

Sous réserve du respect des conditions énoncées dans le RGPD, FarmaFlux peut, d'une part, rendre ces données personnelles anonymes et, d'autre part, traiter ces données personnelles à des fins statistiques, ce qui constitue une réutilisation compatible.

L'anonymisation (= traitement approfondi)

L'anonymisation est un traitement (approfondi) et doit donc également passer un test de légalité. Il s'agit d'une utilisation secondaire des données à caractère personnel, puisque la finalité première du traitement est évidemment d'offrir les services de FarmaFlux.

L'article 5.1(b) du RGPD stipule que le traitement approfondi n'est pas considéré comme incompatible lorsqu'il est effectué à des fins d'archivage dans l'intérêt public, de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques (et à condition que l'article 89 (1) du RGPD (mesures appropriées pour un traitement minimal des données) soit respecté). Dans le cadre de ce projet, il est clair qu'il s'agit d'un traitement à des fins statistiques.

En outre, l'article 6.4(e) du RGPD fournit un motif clair pour l'argument selon lequel la pseudonymisation en tant que traitement approfondi devrait toujours être considérée comme compatible avec la finalité initiale du traitement. Il devrait donc être possible de présenter le même argument en faveur de l'anonymisation. Ceci est également décrit dans l'avis de la Commission de la protection de la vie privée du 10 avril 2014.¹

¹ Article 29 Groupe de travail, Conseil 5/2014 du 10 avril 2014 sur les techniques d'anonymisation, p. 8.

L'anonymisation signifie par définition qu'après l'anonymisation, il ne devrait plus y avoir aucun lien entre une partie concernée et les données. Cela implique, en particulier, que l'anonymat s'applique non seulement au responsable du traitement, mais aussi à tout autre tiers.

Les exigences de l'article 89, paragraphe 1, du RGPD sont respectées, car les mesures appropriées nécessaires sont prises pour assurer un traitement minimal des données. En effet, les données sont rendues anonymes - ou au moins pseudonymisées - par FarmaFlux.

La transmission (= nouveau traitement)

Comme il apparaît que les données sont rendues anonymes par FarmaFlux, le traitement approfondi de ces données - en particulier la transmission des résultats de la requête - n'est plus une donnée à caractère personnel et ne relève pas du champ d'application du RGPD.

Toutefois, si les données ne sont que pseudonymisées, il doit y avoir une base juridique permettant de traiter ces données personnelles. Cette base se trouve dans l'article 9.2, j) du RGPD qui permet le traitement de données sur la santé à des fins statistiques. Le législateur belge a également créé une base à cet effet dans l'article 207 de la Loi-cadre². Cet article prévoit que les données sensibles non pseudonymisées ne peuvent être transmises à des fins statistiques que d'une manière qui rend leur reproduction impossible. Au contraire, on peut affirmer que pour les données pseudonymisées, la transmission est possible de manière à rendre la reproduction possible.

La finalité statistique signifie que le résultat du traitement à des fins statistiques n'est pas constitué de données personnelles, mais de données agrégées, et que ce résultat et les données personnelles ne sont pas utilisés comme support de mesures ou de décisions affectant une personne physique particulière (considérant 162 RGPD).

Le traitement lui-même sera alors basé sur l'intérêt légitime de FarmaFlux (article 6.1(f) du RGPD), qui, en cas de pseudonymisation et d'agrégation extensive, peut être considéré comme l'emportant sur les droits et libertés des patients concernés.

3.1.2 Acteurs concernés

Les parties suivantes sont impliquées dans ce processus :

- les pharmacies : elles fournissent les données nécessaires à l'exécution de la requête
- Client(s) : toute tierce partie ou parties mandatées par FarmaFlux pour effectuer une requête.
- FarmaFlux : effectue une requête au nom du/des Client(s) ou de sa propre initiative sur les données qu'il collecte via le TIP.

3.1.3 Projets

La liste ci-dessous indique les projets pour lesquels FarmaFlux utilise ou a déjà utilisé les données r dans le TIP. Pour chaque projet, la fréquence de l'interrogation, les codes CNK pertinents et les paramètres pour lesquels un résultat est envoyé au Client sont indiqués.

² Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

3.1.3.1 *Projet Brumammo : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK

3690633 FR "KIT DEPISTAGE CANCER COLORECTAL PROJET CRC BXL - NL" KIT SCREENING COLORECTALE KANKER PROJECT CRC BXL"

5520762 "X006 Délivrance d'un kit de dépistage du cancer colorectal"- "X006 Aflevering kit voor screening colorectale kanker"

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.2 *Projet De Groene Enveloppe KOVAG : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK

NL

FR

4172680

TRA MS UZ GENT

TRA SM UZ GENT

4172698

TRA MS SV DEINZE

TRA SM SV DEINZE

4172706

TRA MS SL GENT

TRA SM SL GENT

4172714

TRA MS AZG KORTRIJK

TRA SM AZG KORTRIJK

4172722

TRA MS JP GENT

TRA SM JP GENT

4172730

TRA MS SB DENDERMONDE

TRA SM SB DENDERMONDE

4172748

TRA MS AZG RONSE

TRA SM AZG RONSE

4172755

TRA MS AZSE ZOTTEGEM

TRA SM AZSE ZOTTEGEM

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.3 *Projet Education Grippe Covid: arrêté fin 2020*

CNK

5521208 CCP04_Education Grippe – COVID

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.4 *Project ZSL Centres de soins intermédiaire (Accompagnement médication) : (pas d'enregistrements pour le moment)*

CNK

5521190 SZC_Accompagnement médication

5521182 SZC_Action Enveloppes

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.5 *Projet Post Covid : arrêté fin 2020*

CNK

5521133 CCP05_postcovid

5521125 CCP04_postcovid

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.6 *Projet Zwangerschapsbegeleiding : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK :

5521281 Zwangerschapsgesprek // Entretien de grossesse

5521299 Zwangerschapsgesprek – Weigering // Entretien de grossesse – refus

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.7 *Projet Test rapide - Monitor : (pas d'enregistrements envoyés pour le moment)*

CNK:

5521315

Honorarium Covid-19 Antigeensneltest: Testmateriaal + staalafname + analyse van de test en report
Honoraire Covid-19 Test antigénique rapide: matériel de test + prélèvement de l'échantillon + analyse du test et reporting

5521323

Honorarium Covid-19 Antigeensneltest: Staalafname + analyse van de test en report
Honoraire Covid-19 Test antigénique rapide: Prélèvement de l'échantillon + analyse du test et reporting

4278842 GENBODY COVID 19 AG 25
4275665 AAZ COVID-VIRO RAPID A/GEN TEST COVID-19 ZAKJE 20
4274528 COVID VIRO A/GEEN 20
4273868 COVID 19 RAPID TEST IGG/IGM 25
4273850 COVID PRESTO 25
4269353 BOSON RAPID SARS COV 2 ANTIGEN TEST CARD 20
4256780 COVID BOSON RAP.IGG/IGM A/BODYTEST 25
4240958 COVID-19 IGG/IGM RAPID TEST CASSETTE 25
4192118 COVID 19 TEST KIT BOSON

NomColonne	Déscription	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.8 *Projet Zorgzaam Leuven : (Enregistrements ok) Quotidiennement*

CNK opstart:

5520978 Zorgzaam Leuven
 5520986 Zorgzaam Leuven
 5520994 Zorgregio Tienen-Landen

CNK uitbreiding:

5521026 CCP04_MAP_HL
 5521018 CCP04_GGG_HF

NomColonne	Déscription	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
PHARMACY ISV	Indication du progiciel - indication d'une bonne configuration dans le logiciel	
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
NOM PRODUIT FR	En soutien	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	

3.1.3.9 *Projet De Groene Enveloppe AZ Groeninge : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK

4172714 FR: TRA SM AZG KORTRIJK NL: TRA MS AZG KORTRIJK

NomColonne	Déscription	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
NUM APB	Pharmacie où l'enregistrement a eu lieu	
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENT S	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.10 *Projet De Groene Enveloppe PMC Menen : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK

4258364 FR: TRA SM PCM MENEN NL: TRA MS PCM MENEN

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
NUM APB	Pharmacie où l'enregistrement a eu lieu	
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.11 *Projet Vaccination AFMPS: (Enregistrements ok) Quotidiennement*

CNK

4172672 INFLUVAC TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 1X0,5ML 2020

4176053 VAXIGRIP TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 0,5 ML 2020

4185492 ALPHARIX TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 0,5 ML 2020

5520580 X003 Vaccin grippe Sensibilisation Pharamcien

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
PROVINCE	Province	
REGION	Région	
CODE CNK	Code CNK du vaccin (1)	
ENREGISTREMENTS	Nombre total d'enregistrements (= vente)	
CONDITIONNEMENTS	Nombre total de conditionnements délivrés	
PATIENTS	Nombre total de patients	
PATIENTS 65 ANS ET PLUS	Nombre de patients 65 et plus, patients chroniques inclus	
PATIENTS CHRONIQUES 65 ANS ET PLUS	Nombre de patients chroniques 65 et plus (2)	
PATIENTS 50 ANS JUSQU'À 64	Nombre de patients de 50 à 64 ans, patients chroniques inclus	

PATIENTS CHRONIQUES 50 ANS JUSQU'À 64	Nombre de patients chroniques de 50 à 64 ans (2)	
PATIENTS JUSQU'À 50 ANS	Nombre de patients jusqu'à 50 ans, patients chroniques inclus	
PATIENTS CHRONIQUES JUSQU'À 50 ANS	Nombre de patients jusqu'à 50 ans (2)	

3.1.3.12 *Projet Vaccination VAN : arrêté mai 2021*

CNK

4172672 INFLUVAC TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 1X0,5ML 2020

4176053 VAXIGRIP TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 0,5 ML 2020

4185492 ALPHARIX TETRA SUSP INJ VOORGEV.SPUIT 0,5 ML 2020

5520580 X003 Vaccin Grippe Sensibilisation Pharmacien

NomColonne	Description	Détails
SEMAINE	Semaine	Week van het jaar
PROVINCE	Province	
REGION	Région	
CODE CNK	Code CNK du vaccin (1)	
#ENREGISTREMENTS	Nombre total d'enregistrements (= vente)	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre total de conditionnements délivrés	
#PATIENTS	Nombre total de patients	
PATIENTS PLUS DE 65	Nombre de patients 65 et plus, (patients chroniques inclus)	
PATIENTS PLUS DE 50 ET PLUS JEUNE QUE 65	Nombre de patients de 50 à 64 ans, patients chroniques inclus	
PATIENTES PLUS JEUNE QUE 50	Nombre de patients jusqu'à 50 ans, patients chroniques inclus	

3.1.3.13 *Projet Délivrance Masque : arrêté février 2021*

CNK

4219267 FR Masque tissu distribution armée NL Masker stof distributie leger

**4219259 FR MASQUE TISSU BOITE 200 PIECES STOCK ARMEE NL MASKER STOF DOOS 200 STUKS
LEGERSTOCK**

**4215976 FR MASQUE TISSU BOITE 1000 PIECES STOCK ARMEE NL MASKER STOF DOOS 1000 STUKS
LEGERSTOCK**

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
PRODUIT	En soutien	
PHARMACIE ID	Pharmacy ID	
PHARMACIE ZIP	Code postal	
NOMBRE DISTRIBUES	Nombre de délivrances pour le produit concerné	
NOMBRE ENREGISTREMENTS	Nombre total d'enregistrements	

3.1.3.14 *Projet Covid Exit : (Enregistrements ok) Quotidiennement*

CNK

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
PHARMACY ZIP	Code postal où les délivrances sont enregistrées	
GROUPE	Nom du groupe de médicaments	
CODE CNK	Code CNK du médicament	
NUMBER OF PACKAGES	Nombre de colis livrés	
NUMBER OF PATIENTS	Nombre de patients enregistrés	
DDD TOTAL	Total de la DDD fournie	
DDD PAR PATIENT	Nombre moyen de DDD par patient	

3.1.3.15 *Projet Pharmacie de référence : (on hold)*

CNK

-

NomColonne	Description	Détails
NUM APB	N° de la pharmacie	
DATE CONTRACT	Date Contrat Flux/DPP	
DATE DEMARRAGE	Période initiale d'analyse	
DATE FIN	Fin de la période d'analyse	
DPP REGISTER	Nombre d'enregistrements dans le DPP	
DPP REVOKE	Nombre d'enregistrements supprimés du DPP	
DPP REQUEST	Nombre de demandes de données auprès du DPP	
BLACK LIST	Indicateur de la liste noire	
GRAY LIST	Indicateur de la liste grise	
NOM OT	Nom de l'OT	
PHARMACY ISV	Maison du logiciel de la pharmacie	

3.1.3.16 *Projet Masque 19 : arrêté septembre 2020*

CNK

5521174 FR: Masque-19 NL: Masker-19

NomColonne	Description	Détails
PERIODE	De -> à	yyyy-mm-dd Yyyy-mm-dd
PHARMACY ISV	Maison du logiciel de la pharmacie	NL/FR
PHARMACY LANGUAGE	Rôle linguistique de la pharmacie	
CODE CNK	Code	
NOM PRODUIT	En soutien	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#ENREGISTREMENTS	Nombre total d'enregistrements	

3.1.3.17 *Projet Arrêter de Fumer – (Enregistrements OK) Hebdomadaire*

Il s'agit en effet de sensibilisation. Le traitement des données du patient/sujet s'effectue uniquement sur la base du consentement du patient. Tous les droits de la personne concernée qui peuvent être exercés lors du traitement des données sur la base du consentement sont donc applicables. À cette fin, il suffit au patient/personne concernée de contacter la pharmacie où son consentement a été enregistré.

CNK

- 5521067** X010 Entretien Arrêter de fumer: pas de changement dans le comportement des fumeurs
- 5521075** X010 Entretien Arrêter de fumer: renvoi vers un supprimeur de fumée
- 5521083** X010 Entretien Arrêter de fumer: adapter le comportement des fumeurs sans aide
- 5521091** X010 Entretien Arrêter de fumer: adapter le comportement des fumeurs grâce aux aides

ColumName	Description	Details
DATE	Date d'agrégation	dd/mm/yyyy
PATIENT	Code patient	
GESLACHT	m/v	
GEBOORTEJAAR		
LEEFTIJDGROEP	>=20 <40; >=40 <60; >60	
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_DDD_TOT		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_DDD_TOT		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Nicotinesubstitutie		
VERANDERING_TOV_90_DAGEN_GELEDEN_Nicotinesubstitutie		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_varenicline		
VERANDERING_TOV_90_DAGEN_GELEDEN_varenicline		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_cytisine		
VERANDERING_TOV_90_DAGEN_GELEDEN_cytisine		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_bupropion		
VERANDERING_TOV_90_DAGEN_GELEDEN_bupropion		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_nortriptyline		
VERANDERING_TOV_90_DAGEN_GELEDEN_nortriptyline		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Hoestmiddelen		

VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Hoestmiddelen		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Inhalatiemedicatie		
VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Inhalatiemedicatie		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Antibiotica		
VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Antibiotica		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Gluocorticosteroiden		
VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Gluocorticosteroiden		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Oftalmologische_middelen		
VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Oftalmologische_middelen		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Antihypertensiva		
VERANDERING_TOV_180_DAGEN_GELEDEN_Antihypertensiva		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Kankermiddelen		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_Kankermiddelen		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Immunosuppressiva		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_Immunosuppressiva		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Antithrombotica		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_Antithrombotica		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Antidiabetics		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_Antidiabetics		
VERBRUIK_LAATSTE_90_DAGEN_Cholesterolremmers		
VERANDERING_TOV_360_DAGEN_GELEDEN_Cholesterolremmers		

3.1.3.18 *Projet Iodure de potassium : (uniquement sur demande)*

CNK

3641263 IODURE DE POTASSIUM COMP 16X240X10X65MG 2018 PALL. KALIUMJODIDE COMP 16 X 240 X 10X65MG 2018 PALLET

3641248 IODURE DE POTASSIUM COMP 240 X 10X65MG 2018 MULTI. KALIUMJODIDE COMP 240 X 10X65MG 2018 OMDOOS

3641230 IODURE DE POTASSIUM COMP 20 X 10X65MG 2048 CELLOPH KALIUMJODIDE COMP 20 X 10X65MG 2018 CELLOFAAN

2733772 IODURUE DE POTASSIUM COMP 1X10X65mg 2011 BOITE KALIUMJODIDE COMP 1X10X65MG 2011 DOOSJE

2733780 IODURUE DE POTASSIUM COMP 480 X 10X65MG 2011 KALIUMJODIDE COMP 480 X 10X65MG 2011

3641222 IODURUE DE POTASSIUM COMP 1 X 10X65MG 2018 BOITE KALIUMJODIDE COMP 1 X 10X65MG 2018 DOOSJE

1 . KI ROW

NomColonne	Description	Détails
DISPENSATION_MONTH	Mois de délivrance	YYYY/MM
DISPENSED_CNK	1 des codes susmentionnés	
PRODUCTNAME_FR	En soutien	
PRODUCTNAME_NL	En soutien	
PHARMACY_ZIP	Code postal pharmacie	
VICINITY_NUCLEAR_PLANT		Y/N
NAME_NUCLEAR_PLANT		
NUM_PACKAGES_CAT_A		
NUM_PACKAGES_CAT_B		
NUM_PACKAGES_CAT_F		
NUM_PACKAGES_CAT_COLLECTIVITEIT		
NUM_UNIQUE_COLLECTIVITEIT		

2 . KI TOTALS

NomColonne	Description	Détails
DISPENSATION_MONTH	Mois de délivrance	YYYY/MM
DISPENSED_CNK	1 des codes susmentionnés	
PRODUCTNAME_FR	En soutien	
PRODUCTNAME_NL	En soutien	
TOTAL_NUMBER_PACKAGES		
TOTAL_NUMBER_PACKAGES_NO_COLLECTIVITY		
TOTAL_NUMBER_PACKAGES_COLLECTIVITY		
TOTAL_NUM_UNIQUE_COLLECTIVITEIT		
TOTAL_NUMBER_PHARMACIES	Npmbre total de pharmacies	
TOTAL_NUMBER_PATIENTS	Npmbre total de patients	

3.1.3.19 *Projet Leihome (Psychotropes) : arrêté fin 2020*

CNK

NomColonne	Description	Détails
------------	-------------	---------

WZC_NIHII	N° Maison de repos	
MOIS	Enregistrement mensuel	DD/MM/YYYY
NR_DAYS_AGGREGATED		
Nr_Unique_Patients		
Average_Medication_Per_Patient		
Medication_0_4_ATC		
Medication_5_9_ATC		
Medication_10__ATC		
Average_Psychofarmaca_Per_Patient		
DDD_REL_Psychofarmaca		
Percent_Patients_psychofarmaca_More_Than_1		
Percent_Patients_Medication_Psychofarmaca		
Percent_Patients_Medication_SLK		
Percent_Patients_SLK_More_Than_1		
DDD_REL_SLK		
Percent_Patients_Medication_Antidepressiva		
Percent_Patients_Antidepressiva_More_Than_1		
DDD_REL_AntiDepressiva		
Percent_Patients_Medication_Antipsychotica		
Percent_Patients_Antipsychotica_More_Than_1		
DDD_REL_AntiPsychotica		

3.1.3.20 *Projet Arrêter de Fumer – De Westvlaamse: (Pas encore d'enregistrements)*

CNK

55190004 – FZ Arrêter de Fumer – Intervention pharmacien

NomColonne	Déscription	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
NUM APB	Pharmacie où l'enregistrement a été effectué	
CODE CNK	1 des codes ci-dessus	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	

#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de paquets enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.21 *Projet soins intégrés Waasland : (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK's

4299863 TRA MS AZ NIKOLAAS - TRA SM AZ NIKOLAAS

5521349 CCP06_Medicationreview - CCP06_Medicationreview

5521331 CCP06_Bevraging_therapietrouw - CCP06_Analyse_observance_therapeutique

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
NUM APB	Pharmacie où l'enregistrement a été effectué	
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.22 *Project Boîte jaune: (Enregistrements ok) Mensuellement*

CNK's

5521455 - X013 Boîte jaune délivrance / X013 Gele doos aflevering

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
COMMUNE	Nom commune	
CODE POSTALE	Nr. Code postale	
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	

#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.23 *Projet ChroniLux: (Pas encore d'enregistrements)*

4342135 -

FR : RECONCILIATION MEDICAMENTEUSE CHA LIBRAMONT

NL : GENEESMIDDELENRECONCILIATIE CHA LIBRAMONT

5521471

FR : CCP11_Farde de liaison

NL : CCP11_Contactkaftje

5521463

FR : CCP11_Révision de la médication

NL : CCP11_Medication review

5520887

dépistage du diabète en pharmacie

NomColonne	Déscription	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.24 *Projet Vaccination moniteur de sensibilisation*

Le pharmacien a le droit de traiter ces données sur base de l'accord de collaboration entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française sur le traitement des données relatives à la vaccination contre le COVID-19, qui stipule que le gouvernement peut donner accès aux données relatives à la stratégie de vaccination aux prestataires de soins de santé à des fins de sensibilisation.

La délibération [Délibération 21/040 du 30/03/2021 - 760.25 KB](#) du comité de sécurité de l'information est également applicable. ([Beraadslaging 21/040 van 30/03/2021 - 668.25 KB](#) .)

CNK's

5521364 COVID-19: Overtuigd van vaccinatie COVID-19: Convaincu de la vaccination

5521372 COVID-19: Twijfelt / weigert vaccin, gesensibiliseerd COVID-19: Hésite / refuse le vaccin, sensibilisé

5521380 COVID-19: Overtuigd van 2de vaccinatie COVID-19: Convaincu de la 2ième vaccination

5521398 COVID-19: Twijfelt / weigert 2de vaccin, gesensibiliseerd COVID-19: Hésite / refuse le 2ième vaccin, sensibilisé

5521406 COVID-19: Doorverwijzing oww vermoedelijke contra-indicatie vaccinatie COVID-19: Renvoi pcq suspicion de contre-indication à la vaccination

5521414 COVID-19: Dialogue de sensibilisation pas possible COVID-19: Sensibiliseringsgesprek niet mogelijk

ColumName	Description	Details
DATE	Date d'agrégation	
PHARMACIE	Pharmacies utilisant le pop-up	
MAISON DE SOFT	Déploiement par maison de soft	
POP UP 1	Résultats enregistrés : Patient appelé -> pas encore de vaccin administré	
POP UP 2	Résultats enregistrés : 1er vaccin administré ; le patient n'a pas encore reçu de second vaccin.	
GROUPE D'ÂGE	Résultats enregistrés par groupe d'âge	
#PATIENTS	Nombre de patients pour lesquels le pop-up a été enregistré	

Les données suivantes sont traitées pour le retour d'information individuel aux pharmacies participantes

ColumName	Description	Details
DATE	Date d'agrégation	
PHARMACIE	La pharmacie à qui le rapport est adressé	
POP UP 1	Nombre d'entretiens de sensibilisation ainsi que le nombre de résultats enregistrés: Patient appelé -> pas encore de vaccin administré	
POP UP 2	Nombre d'entretiens de sensibilisation ainsi que le nombre de résultats enregistrés: 1er vaccin administré ; le patient n'a pas encore reçu de second vaccin.	
GROUPE D'ÂGE	Résultats enregistrés par groupe d'âge avec distinction entre POP UP 1 et POP UP 2.	
#PATIENTS	Nombre de patients pour lesquels le pop-up a été enregistré	

3.1.3.25 Projet Livraison à domicile (Pas encore d'enregistrements)

CNK

5521497 X014 Livraison à domicile - X014 Thislevering

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
CODE CNK	1 des codes susmentionnés	
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

3.1.3.26 *Projet autotest: (Pas encore d'enregistrements)*

CNK's

4349338	BIOSYNEX COVID 19 A/GENES BSS SELF-TEST 1
4349346	BIOSYNEX COVID 19 A/GENES BSS SELF-TEST 5
4349445	SARS-COV-2 RAPID ANTIGEN NASAL TEST 1 ROCHE
4348975	SARS-COV-2 RAPID ANTIGEN NASAL TEST 25 ROCHE
4347852	NEWGENE COVID-19 ANTIGEEN TEST 1 FSA
4347860	NEWGENE COVID-19 ANTIGEEN TEST 25 FSA
4352068	NEWGENE BIOENGIN. A/GEEN TEST DETECTIE KIT 1 I.MED NEWGENE BIOENGIN. KIT A/GENE TEST COVID 19 1 I.MED
4361630	BOSON BIOTECH ZELFTEST A/GEEN SARS-COV-2 1 AXONE BOSON BIOTECH AUTOTEST A/GEN SARS-COV-2 1 AXONE
4362679	NEWGENE BIOENGIN. A/GEEN TEST DETECTIE KIT 5 Q'LIF NEWGENE BIOENGIN. KIT A/GENE TEST COVID-19 5 Q'LIF
4363271	NEWGENE BIOENGIN. A/GEEN TEST DETECTIE KIT 1 Q'LIF NEWGENE BIOENGIN. KIT A/GENE TEST COVID-19 1 Q'LIF
4363701	NEWGENE BIOENGIN. A/GEEN TEST DETECTIE KIT 1 BEFEL NEWGENE BIOENGIN. KIT A/GENE TEST COVID-19 1 BEFEL
4364287	NEWGENE COVID-19 ANTIGEEN TEST 1 EUREKA NEWGENE COVID-19 ANTIGEN TEST 1 EUREKA
4349635	BOSON BIOTECH RAPID-SARS-COV-2 A/GEENTEST 1 EUREKA BOSON BIOTECH RAPID-SARS-COV-2 A/GENTEST 1 EUREKA

NomColonne	Description	Détails
JOUR	Date d'agrégation	DD/MM/YYYY
PROVINCE		
#ENREGISTREMENTS	Nombre d'enregistrements pour le produit concerné	
#PHARMACIES	Nombre de pharmacies qui ont enregistré le produit susmentionné par nom	
#CONDITIONNEMENTS	Nombre de conditionnements enregistrés	
#PATIENTS	Nombre de patients sur lesquels le produit a été enregistré par nom	

[3.1.3.27 Projet Methadon : arrêté fin 2020](#)

[3.1.3.28 Projet LynxCare : en pilote](#)

[3.1.3.29 Projet Interaction : en attente](#)

[3.1.3.30 Projet Keelswab : en attente](#)

3.1.4 Sous-traitants et dispositions contractuelles concernés

La requête peut être basée sur une demande d'un Client. Il se dirige vers FarmaFlux qui développera la requête. Il existe une relation contractuelle entre FarmaFlux et le Client. FarmaFlux garantit que les résultats sont à la fois anonymes et agrégés. Par conséquent, le Client ne reçoit jamais de données personnelles.

La requête peut également être faite par FarmaFlux même. Le processus est le même que celui décrit ci-dessus.

Il existe un contrat de sous-traitance entre FarmaFlux et les pharmacies concernées. Ce contrat est conforme à l'article 28 du RGPD et établit la relation entre la personne responsable du traitement (pharmacie) et le sous-traitant (FarmaFlux). Toutefois, l'article 1.8 de ce contrat stipule que " *Le Sous-traitant déclare expressément qu'il ne transférera pas à un tiers les données à caractère personnel reçues du Responsable du traitement ni aucune information y relative, **qu'il n'utilisera pas et/ou ne traitera jamais les Données à caractère personnel pour ses propres besoins ou finalités et qu'il ne les copiera pas** (sauf si ceci est strictement nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat).*"

Par conséquent, il est contractuellement exclu que FarmaFlux puisse utiliser les données du TIP à des fins statistiques. Il s'agit en fait d'une utilisation des données à des fins propres (en particulier, l'exécution de requêtes à des fins statistiques). En outre, cela peut impliquer la copie des données.

Il suffit donc d'exclure, au moins contractuellement, la possibilité que FarmaFlux - en tant que sous-traitant de la pharmacie - puisse traiter ultérieurement les données de la pharmacie à des fins statistiques.

3.2 Description du flux des données en détail

Le flux de données applicable est celui actuellement utilisé dans le cadre de la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine et décrit dans la délibération n° 12/082 du 18 septembre 2012 relative à la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine dans le cadre du dossier pharmaceutique partagé du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé (Section "Santé").

3.3 Révision des principes de base du traitement des données à caractère personnel

3.3.1 Transparence, légalité

Il existe un contrat entre la pharmacie concernée et FarmaFlux. Ce contrat a pour objet d'assurer la collecte cohérente et de qualité des données de la pharmacie mise en place pour le public et de garantir l'uniformité et la sécurité des flux de données de santé entre les pharmaciens et entre les pharmaciens et les autres prestataires de soins de santé d'une part, et les tiers d'autre part. Le présent contrat a été établi conformément à l'article 28 du RGPD. La pharmacie est consciente que les données servent également à des finalités en fonction des soins pharmaceutiques et de la simplification administrative.

Toutefois, l'article 1.8 de ce contrat stipule que *Le Sous-traitant déclare expressément qu'il ne transfèrera pas à un tiers les données à caractère personnel reçues du Responsable du traitement ni aucune information y relative, **qu'il n'utilisera pas et/ou ne traitera jamais les Données à caractère personnel pour ses propres besoins ou finalités et qu'il ne les copiera pas** (sauf si ceci est strictement nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat).*"

3.3.2 Limitation des finalités

La transmission (= nouveau traitement) par FarmaFlux de données anonymisées est légalement possible, pour autant que le processus d'anonymisation soit fiable. Cette transmission/ce traitement a lieu dans le cadre du traitement à des fins statistiques, qui est basé sur les articles 9, 2. a) et 6, 1. f) du RGPD.

Les finalités du traitement des données dans le cadre de l'exécution de requêtes à des fins statistiques doivent être décrites dans le contrat de sous-traitance que la pharmacie conclut avec FarmaFlux.

3.3.3 Traitement des données minimales

Les données personnelles enregistrées dans le cadre des "soins pharmaceutiques continus" concernent : les données administratives (cf. supra), le profil du patient, l'historique des médicaments (prescrits et non prescrits), l'analyse de la raison du début des soins pharmaceutiques continus et l'évaluation du suivi.

Au point 4.1.3, les données qui sont soumises au Client pour les différents projets sont indiquées. Le principe du traitement minimal des données est appliqué ici.

3.3.4 Exactitude

Nous renvoyons ici à la délibération n° 12/082 du 18 septembre 2012 relative à la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine dans le cadre du dossier pharmaceutique partagé du Comité sectoriel de la Sécurité Sociale et de la Santé (section santé).

3.3.5 Restriction de stockage

Nous renvoyons ici à la délibération n° 12/082 du 18 septembre 2012 relative à la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine dans le cadre du dossier pharmaceutique partagé du Comité sectoriel de la Sécurité Sociale et de la Santé (section santé).

3.3.6 Intégrité & confidentialité

Nous renvoyons ici à la délibération n° 12/082 du 18 septembre 2012 relative à la communication de données personnelles relatives à la santé entre pharmaciens d'officine dans le cadre du dossier pharmaceutique partagé du Comité sectoriel de la Sécurité Sociale et de la Santé (section santé).

3.4 Droits de la personne concernée

FarmaFlux doit informer les pharmacies sur le traitement des données personnelles. Cela implique que dans le contrat entre la pharmacie et FarmaFlux, il est mentionné du fait que les données seront traitées ultérieurement à des fins statistiques. Pour l'instant, il est exclu que FarmaFlux traite les données pour ses propres besoins ou objectifs, ou même qu'elle les copie.

Si les obligations des articles 186 et ; de la Loi Cadre sont respectées, FarmaFlux ne sera pas obligé d'accorder un droit d'accès, de correction, de restriction, de transférabilité et d'objection aux réponses anonymisées/pseudonymisées aux requêtes qu'elle envoie.

4 Risques

4.1 Conservation des données

En pratique, l'utilisation des données du TIP à des fins statistiques équivaldrait à un copier-coller des données collectées ici. Bien que les données contenues dans cette base de données soient utilisées pour un traitement ultérieur, notamment à des fins statistiques, il n'est pas certain que des mesures supplémentaires soient prises pour protéger les données - et l'identité de la personne concernée.

En effet, l'article 89 du RGPD stipule : "*Le traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique, ou à des fins statistiques est soumis, conformément au présent règlement, à des garanties appropriées pour les droits et libertés de la personne concernée. Ces garanties **garantissent la mise en place de mesures techniques et organisationnelles, en particulier pour assurer le respect du principe de minimisation des données. Ces mesures peuvent comprendre la pseudonymisation, dans la mesure où ces finalités peuvent être atteintes de cette manière. Chaque fois que ces finalités peuvent être atteintes par un traitement***

ultérieur ne permettant pas ou plus l'identification des personnes concernées, il convient de procéder de cette manière."

4.2 Rédaction des requêtes

Les requêtes sont effectuées par FarmaFlux. Le point de départ est que la requête aboutit toujours à des données anonymes agrégées. C'est le but recherché lors de la mise en place des requêtes.

4.3 L'anonymisation des résultats

Le caractère anonyme des données transmises découlerait du caractère suffisamment agrégé des données transmises par FarmaFlux en réponse aux demandes. En examinant les différents paramètres qui produisent des résultats pour les différents projets, nous devons conclure qu'il est impossible d'identifier une personne physique sur la base des résultats de la requête.

5 Les mesures prises

De plus amples informations devraient être fournies sur la méthode d'anonymisation ou de pseudonymisation des données qui sont conservées par FarmaFlux. Une tentative est toujours faite pour anonymiser et agréger les résultats de la requête. Pour ce faire, on travaille avec un certain nombre de paramètres, de sorte que les résultats ne puissent pas être attribués à un individu. Ceci exclut par conséquent l'application du RGPD, comme ce texte juridique l'indique clairement au considérant 26 : *Il n'y a dès lors pas lieu d'appliquer les principes relatifs à la protection des données aux informations anonymes, à savoir les informations ne concernant pas une personne physique identifiée ou identifiable, ni aux données à caractère personnel rendues anonymes de telle manière que la personne concernée ne soit pas ou plus identifiable. Le présent règlement ne s'applique, par conséquent, pas au traitement de telles informations anonymes, y compris à des fins statistiques ou de recherche."*